



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23508
3 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU ZIMBABWE AU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 3 février 1992, indiquant que M. Winston T. Msengezi a été nommé représentant suppléant du Zimbabwe au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

